

Les actualités nationales du réseau France Rénov'

Actualités nationales du Réseau France Rénov'

1

La concertation nationale sur le **nouveau pacte de contractualisation** et la prolongation du programme SARE

2

Un parcours de l'utilisateur **qui s'enrichit** pour massifier la rénovation des logements

Actualités nationales du Réseau France Rénov'

1

La concertation nationale sur le **nouveau pacte de contractualisation** et la prolongation du programme SARE

2

Un parcours de l'utilisateur **qui s'enrichit** pour massifier la rénovation des logements

Lancement de la concertation sur le nouveau pacte de contractualisation Etat-Collectivités sur le service public

Une concertation avec les associations représentatives des collectivités territoriales, les têtes de réseau France Rénov' et les représentants des opérateurs de l'Anah. Contributions attendues d'ici fin juin. Dossier de concertation disponible sur le [site du ministère](#).



Un accès égal au service public pour tous les ménages
Garantir une couverture territoriale maximale en matière d'information, de conseil et d'accompagnement



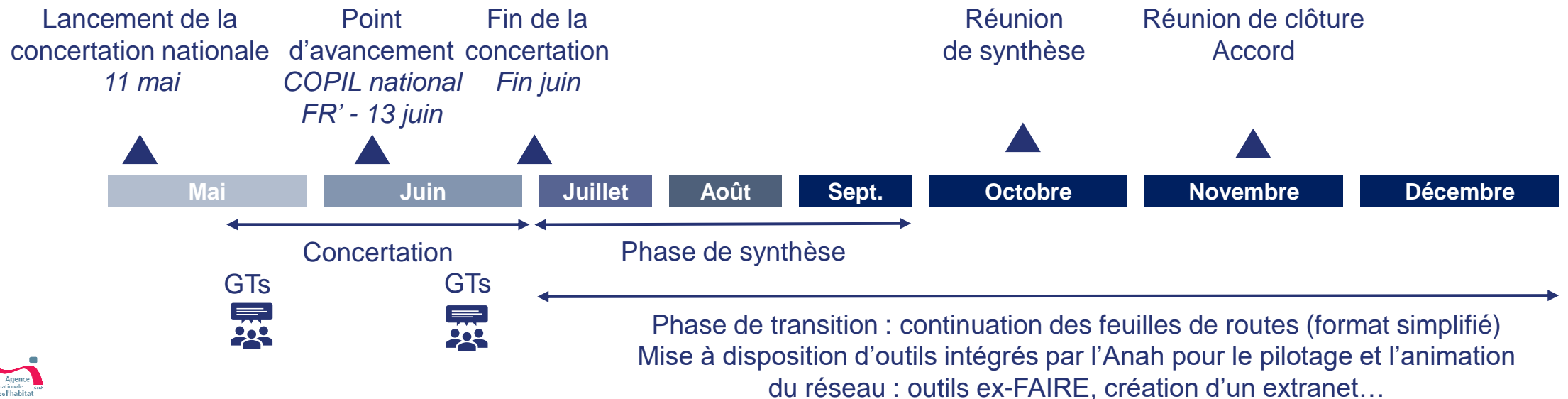
« Aller vers » la population et favoriser les écosystèmes locaux
(professionnels, autres acteurs du logement...)



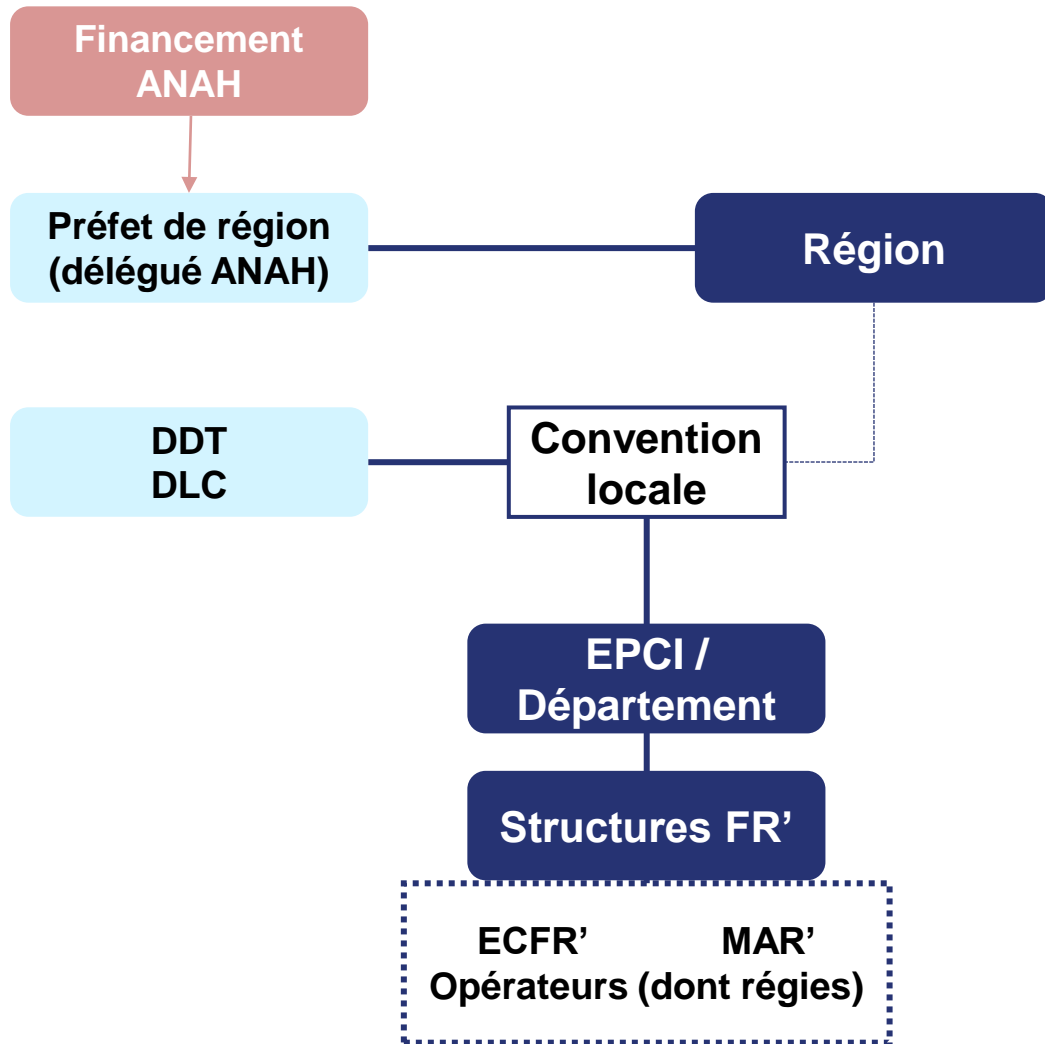
Informier, conseiller, accompagner sur toutes les thématiques de l'amélioration de l'habitat



Un modèle de contractualisation simplifié avec les collectivités territoriales



Dès le 1^{er} janvier 2025 : déploiement opérationnel du nouveau modèle avec une contractualisation à deux étages



Cadrage régional concerné de France Rénov'

Animation territoriale partagée du dispositif (collectivités, structures)

Animation des réseaux professionnels, formation des acteurs, innovation territoriale et communication spécifique (marques locales, outils mis à disposition des structures...)

Portage et animation de la mission socle information-conseil-orientation et d'animation locale
Objectif = 1 guichet par EPCI

Portage et animation des missions spécifiques en concordance avec les spécificités territoriales (LHI, précarité énergétique, copropriété, autonomie...)

Animation de l'offre liée à l'accompagnement et à MonAccompagnateurRénov'

Assurer l'offre de service France Rénov' (info/conseil, mobilisation, « aller-vers »)

Assurer les missions d'accompagnement du service public (MonAccompagnateurRénov' et autres thématiques habitat)

Objectifs de la prolongation du programme SARE en 2024



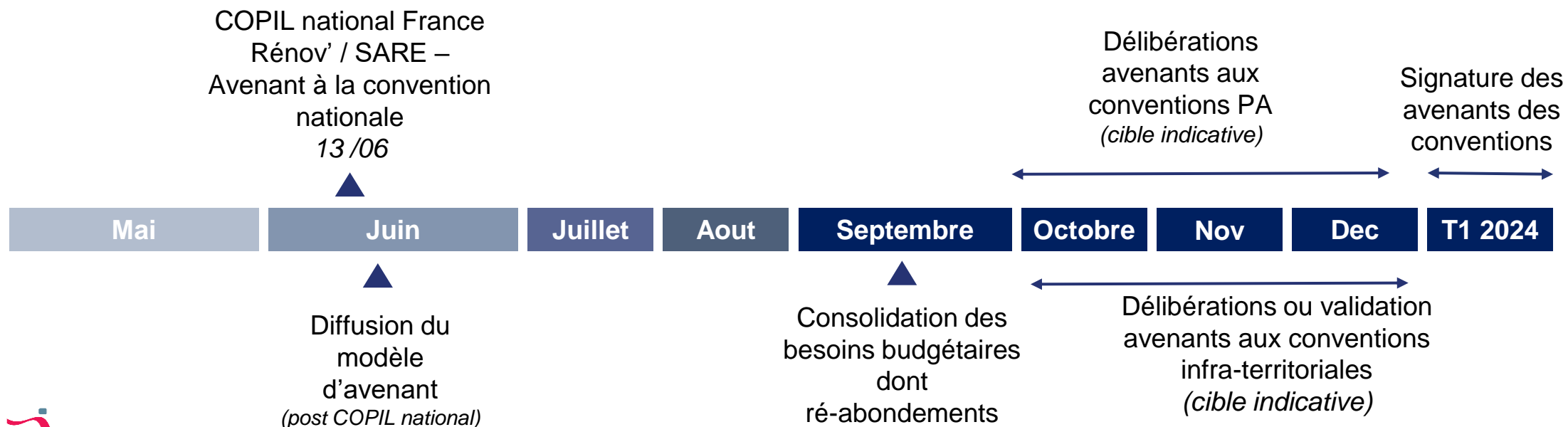
Assurer la continuité du service d'information, conseil, orientation et accompagnement sur l'ensemble du territoire au 1er janvier 2024



Approuver les avenants aux conventions territoriales avec les porteurs associés et les avenants aux conventions infra-territoriales d'ici fin 2023



Préparer la construction d'un nouveau pacte territorial avec les collectivités et le réseau France Renov' autour du service public de la rénovation de l'habitat pour une mise en œuvre à partir de 2025



Mise en œuvre de la prolongation du programme SARE en 2024

Le programme SARE est prolongé jusqu'au 31 janvier 2024 :
l'échéance des conventions territoriales est reportée du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2024.

Périmètre de la prolongation



Missions

Mêmes actes métiers incluant le petit tertiaire (maintien de la grille des actes métiers)



Modalités de financements

Maintien du financement à l'acte (A1 à A5 ; B1 et B2) ou au forfait (C1 à C3 ; D)



Signataires

Mêmes obligés CEE mobilisés avec des contributions complémentaires réparties au prorata de ce qui est déjà financé et ajout de l'Anah comme signataire de la convention en tant que co-porteur pilote

Le cadrage des avenants
aux conventions se fera en
collaboration avec les porteurs
associés

Engagements financiers 2024
A discuter avec chaque PA en fonction
des objectifs réalisés à date et des
perspectives envisagées pour 2024

Articulation avec MAR'
Les actes A4/A4bis réalisés dans le
cadre du SARE ne concerneront que
les accompagnements non obligatoires
MAR'

Actualités nationales du Réseau France Rénov'

1

La concertation nationale sur le
nouveau pacte de
contractualisation et la
prolongation du programme SARE

2

Un parcours de l'utilisateur **qui s'enrichit** pour massifier la
rénovation des logements

Un parcours de l'utilisateur qui s'enrichit pour massifier la rénovation



Informier, Conseiller et Orienter l'utilisateur

2 388 conseillers dans 556 Espaces Conseil sur le territoire national

Un partenariat à venir avec le **réseau des France services**, représentant **2 800 guichets** en 2024 et qui s'inscrira en complément des missions actuelles des ECFR

Le déploiement d'un **nouveau processus d'escalade des dossiers MPR' en difficulté**



Accompagner l'utilisateur dans son projet

Un agrément Mon Accompagnateur Rénov' **obligatoire dès janvier 2024**

Une obligation MAR' sur la **rénovation globale MPR'** à compter de **janvier 2024** et la suppression sur « bouquets de travaux » MPR'

Un accroissement du **nombre de structures** qui vont pouvoir accompagner les ménages vers la **rénovation globale**



Consolider et enrichir les aides à la rénovation de l'habitat

Une évolution des aides autour de 2 piliers : **pilier efficacité** et **pilier performance** en 2024

Un conditionnement de l'audit MPR' un geste de travaux à compter de juin 2023

Une aide renouvelée pour l'**adaptation des logements à la perte d'autonomie** (MaPrimeAdapt') lancée en 2024

Le futur partenariat avec France services : aller au plus proche des usagers



S'appuyer sur un réseau de **2800 espaces France services**



Assister les **personnes éloignées du numérique** ou en **difficulté avec les démarches administratives** à accéder aux plateformes de demande d'aides

**Une offre de service
complémentaire aux ECFR***

*L'ECFR' restera le point de contact privilégié des ménages, l'agent France services ayant vocation à effectuer des **actes complémentaires** à ceux des conseillers.*

**Une opérationnalisation
en janvier 2024**

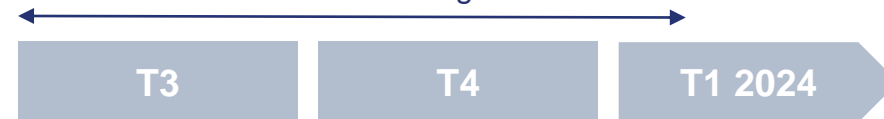
Aider au dépôt numérique de
la demande de subvention
MPR'

Assurer une intermédiation
administrative et numérique
lors du suivi des dossiers

Repérer les ménages pouvant
bénéficier d'une rénovation

Communiquer sur l'existence
de France Rénov' et orienter
vers un ECFR'

Formations des agents



Signature des conventions
Salon des maires
21-23 novembre

Entrée en vigueur du
partenariat

Remontée des signalements des dossiers en difficultés MPR



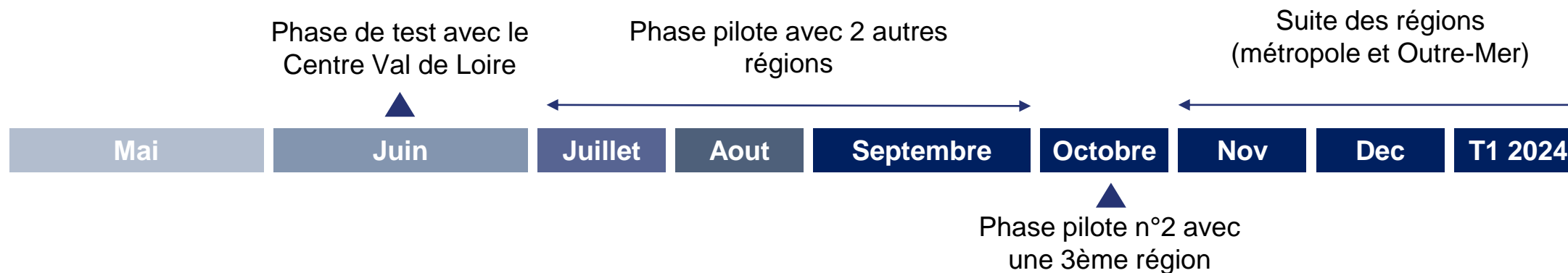
Répondre à un besoin des ECFR, DDT, DLC et des usagers

- Fournir aux ECFR la possibilité **d'escalade directe** à une équipe dédiée aux professionnels et aux ECFR
- Permettre aux ECFR d'avoir plus **d'informations ou de visibilité** sur un dossier lorsqu'ils sont sollicités
- Contribuer à aider les **usagers à poursuivre leur parcours de demande d'une aide MPR**



Optimiser le processus d'escalade pour les ECFR, DDT, DLC 3

- Savoir **identifier un dossier** en difficulté et collecter les informations nécessaires
- Utiliser des **canaux dédiés** (téléphone ou formulaire « pro »)
- Disposer d'une **redescente d'informations** une fois le signalement effectué



L'obtention de l'agrément MAR' sera obligatoire au 1^{er} janvier 2024 pour tous les acteurs pour accompagner les ménages



Report des échéances de septembre 2023 à janvier 2024



Obligation d'accompagnement MAR' modifié avec intégration de MPR rénovation globale



Des montants de financements à venir

Chiffre national*

54 dossiers au niveau national
(des 800 dossiers attendus)

Chiffre régional*

1 dossier

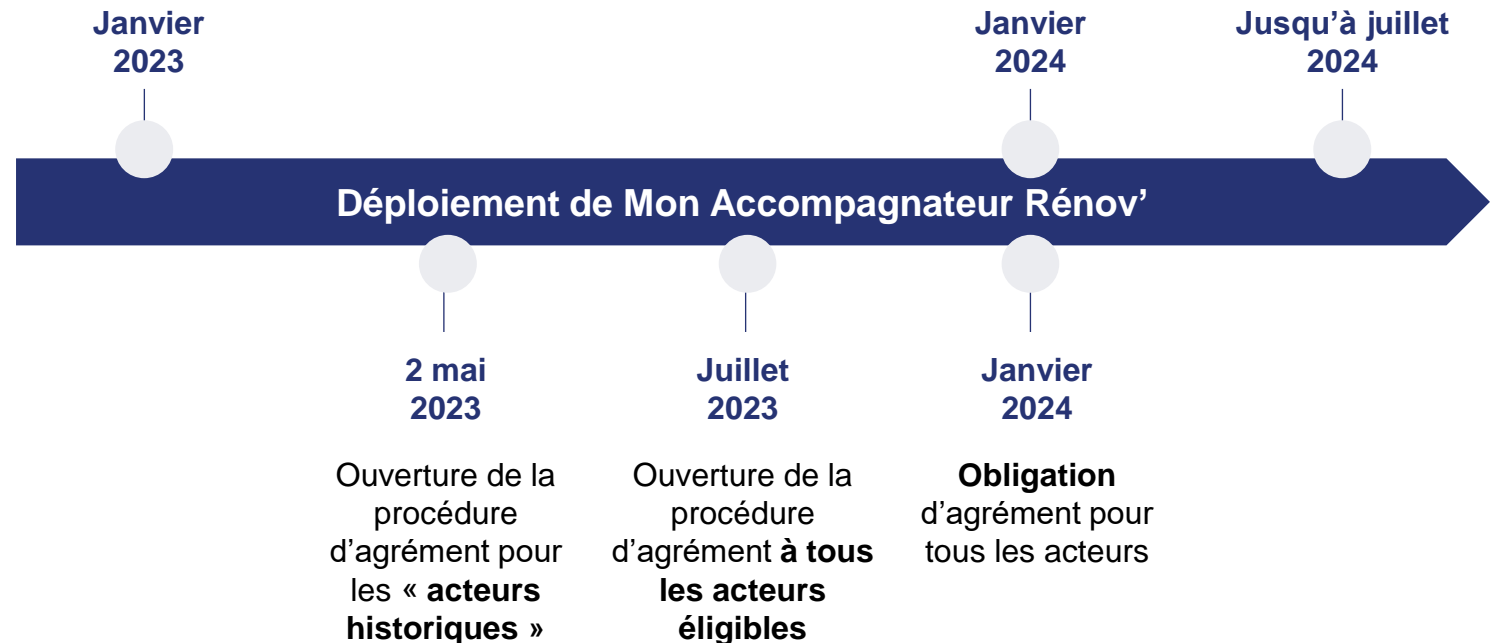
Modalité d'agrément dans la région

DDT

Accompagnement obligatoire pour **MPR Sérénité** et aides **Loc'Avantages avec travaux** (réglementation Anah)

Accompagnement obligatoire pour **MPR' rénovation globale**
Alignement des missions sur l'arrêté pour **Loc'Avantages** et **MPR' sérénité**

Intégration des nouvelles prestations obligatoires dans les **conventions OPAH/PIG**



*au 6 juin 2023

Evolutions des aides à la rénovation énergétique en janvier 2024

Objectif de renforcer les aides pour viser les rénovations performantes, décarboner le parc de logements et intervenir sur les situations de précarité énergétique

Pilier performance Objectif: Rénovation globale

- Fusion des aides à la rénovation globale, conditionnées à la **réalisation de travaux atteignant le niveau BBC en une ou deux étapes** et bonification pour les passoires thermiques
- **Accompagnement obligatoire avec Mon Accompagnateur Rénov'**
- **Aide ouverte à tous les déciles**, dégressive des ressources, en % du coût de travaux avec un renforcement du soutien financier
- **Intégrant le financement CEE** et articuler avec les financements des collectivités

Pilier efficacité Objectif : Sortie des énergies fossiles

- **Aide forfaitaire par geste**
- **Obligation d'installer un système de chauffage décarboné, et forfaits complémentaires** (isolation, chauffe-eau, chauffage d'appoint) à la marge dès le 1^{er} janvier 2024
- **DPE obligatoire dès 2024** avec exclusion progressive des passoires, puis également les étiquettes E
- **Déciles supérieurs exclus**
- **Convergence des critères avec les CEE**

Audit

- **Une convergence des modalités d'audits** sur la réalisation des audits réglementaires en cas de vente de passoires
- Une utilisation des audits:
 - En cas de vente de passoires
 - Pour inciter les ménages à la réalisation de travaux
 - Obligatoire en cas de recours à Mon Accompagnateur Rénov'
- **Financement des audits dans le cadre de la prestation MAR'**, ou s'ils permettent la réalisation de travaux

Des modalités opérationnelles de mise en œuvre qui seront précisées dans les mois à venir. Une consultation a été lancée en juin avec les différentes filières, des experts et les têtes de réseau

Une nouvelle aide Ma Prime Adapt'

MaPrimeAdapt' est une aide à la pierre qui s'adresse aux ménages aux revenus modestes et très modestes : personnes âgées et personnes handicapées. Elle permet aux bénéficiaires de réaliser l'ensemble des travaux d'adaptation du logement nécessaires. **Objectif : près de 700 000 logements adaptés dans les 10 ans**



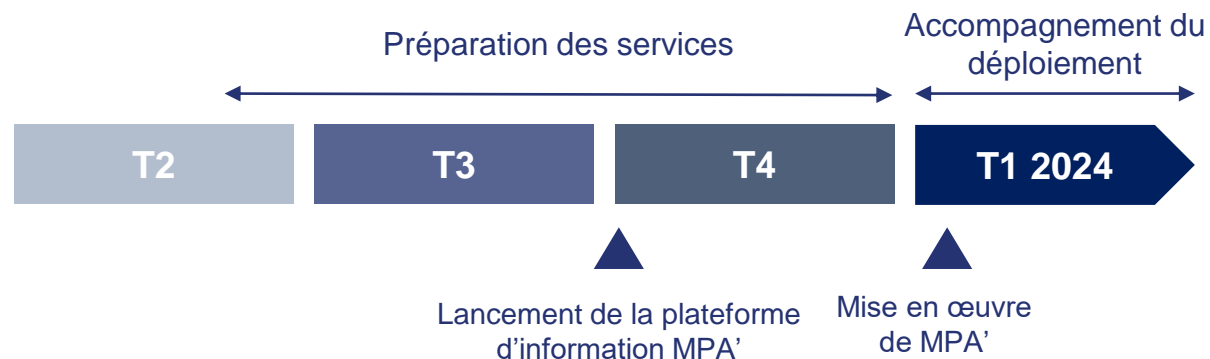
Des critères d'éligibilité simples : personnes âgées de 70 ans ou plus, ou handicapées, propriétaire occupant ou locataire du parc privé, résidence principale sans condition d'ancienneté, revenus modestes et très modestes



Une subvention pour accélérer l'adaptation du parc : Subvention du coût des travaux à hauteur de 70% pour les ménages très modestes et 50% pour les ménages modestes, un accompagnement obligatoire et qualifié tout au long du dispositif



Une liste de travaux ouverts : profiter de son logement (douche de plain-pied, robinetterie adaptée...), circuler dans son logement (rampes d'accès, barre d'appui...), utiliser les équipements (volets roulants, installations de meubles...) adaptée aux besoins de chacun



FIN DU SUPPORT